



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Dénouement de la Vague 1 SONS Sanitaire

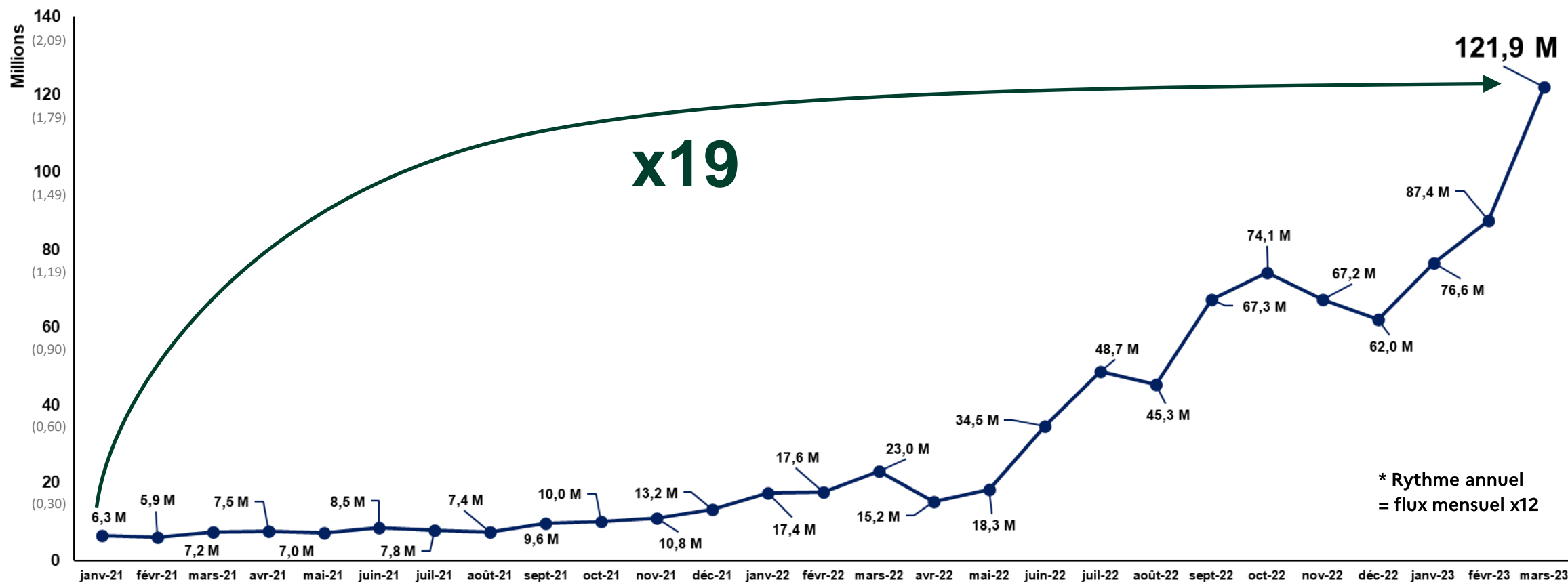
11 avril 2023



Point sur l'alimentation de Mon Espace Santé

→ Forte accélération des flux, 50% de la cible atteinte

Flux de documents mis à disposition en rythme annuel* dans mon espace santé
(+ Flux de document par habitant en rythme annuel)



La transparence sur le suivi du Ségur numérique : <https://esante.gouv.fr/segur/transparence>

Un moment charnière pour la poursuite du programme



**Optimisme
et confiance**

Programme hors norme sans équivalent.
Résultats visibles et solides.



Remerciements

Merci aux professionnels de santé pleinement engagés.
Merci aux éditeurs et aux équipes fortement mobilisés.



Transparence

Maintien de la communication "parler vrai".
Réalisme face aux difficultés rencontrées.



Détermination

Actions programmées, engagements pris.
Suivi des dossiers, ne rien lâcher.

Dénouement de la vague 1 sanitaire

En résumé : nous y sommes presque !

Une très forte mobilisation des industriels pour développer/corriger/stabiliser les solutions Ségur

De très nombreuses installations déjà confirmées, en ville comme à l'hôpital

Des professionnels de santé qui s'approprient progressivement les usages, avec **une alimentation de Mon espace santé qui s'accélère presque partout**



Un **décal supplémentaire nécessaire** pour finaliser « sereinement » les déploiements

Des réponses fortes et rapides à apporter sur le couloir Médecins de ville, pour améliorer la satisfaction des médecins et leur niveau d'alimentation de Mon espace santé

Dénouement de la vague 1 sanitaire

Comment réussir la Vague 1 ?

- **Rappel de l'ambition Vague 1** : généraliser l'alimentation de Mon espace santé à chaque épisode de prise en charge



✓ OK – Été 2022*

✓ OK – Fin novembre 2022*

▬ En cours

▬ En cours

+ 130 solutions référencées sur le secteur sanitaire

Adoption des mises à jour réussie sur la quasi-totalité des couloirs

Une part significative des déploiements déjà réalisée

Une progression continue des volumes d'alimentation MES

*début 2023 pour la pharmacie

*mi-mars 2023 pour la pharmacie

Dénouement de la vague 1 sanitaire : les enjeux pour réussir !

1 Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes

2 Fluidifier la réception des prestations

Dénouement de la vague 1 sanitaire : les enjeux pour réussir !

1

Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes

1. Nouvelle date pour finaliser les prestations Ségur et délai supplémentaire pour finaliser les vérifications et formalités ASP
2. Traduction réglementaire (modification des AF)
3. Traduction opérationnelle (nouveau jalon et attestation)

2

Fluidifier la réception des prestations

Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes



Nouvelle date pour finaliser les Prestations Ségur et délai supplémentaire pour finaliser les vérifications et formalités ASP

- Malgré l'engagement collectif et un niveau important de déploiements déjà réalisés, un **risque significatif de non livraison de prestations au 28/04** (délais de stabilisation de certaines solutions qui ont pu retarder certains déploiements)
- Un délai supplémentaire généralement nécessaire une fois la prestation livrée, **pour mener sereinement les opérations de vérification par l'ES/PS, et signer la VA**



Délai pour les Fournisseurs

Octroi d'un dernier délai pour la réalisation complète des Prestations Ségur
(mesures réglementaires)

Délai pour les vérifications ES/PS

Octroi d'un délai dédié à la vérification des prestations et à la réalisation des formalités ASP
(mesures réglementaires)

- **Prestation à finaliser impérativement au 20 septembre**, et au 31 octobre pour les prestations LOINC
- A cette date, le Fournisseur doit **soit** avoir déposé sa demande de solde, **soit** avoir notifié l'achèvement de sa prestation à l'ASP
- Une fois la prestation livrée, le Client final doit mener les opérations de vérification, et **lever les éventuelles réserves jusqu'à la signature de la VA**, lorsque celle-ci est exigée
- Dans tous les cas, la demande de solde doit être déposée à l'ASP **au plus tard le 14 décembre à 14h**

*NB : la très grande majorité des prestations devraient être livrée **d'ici l'été***

Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes

Traduction réglementaire (modification des AF)

Modifications des sections 6.2

Cas 1 : dépôt de la demande de paiement du solde AVANT la Date de fin des Prestations

Idem modalités existantes

Cas 2 : dépôt de la demande de paiement du solde APRES la Date de fin des Prestations.

*Comme précisé à la Section 2, le Fournisseur doit impérativement avoir finalisé la Prestation Ségur avant la Date de fin des Prestations Ségur. **Un temps supplémentaire peut néanmoins s'avérer nécessaire** au Client final pour s'assurer de la bonne réalisation de la Prestation Ségur, ou pour procéder à la signature de la VA.*

En conséquence, si le Fournisseur n'est pas en mesure de déposer sa demande de paiement du solde avant la Date de fin des Prestations Ségur, il doit impérativement :

- **Déclarer aux pouvoirs publics l'achèvement de la Prestation Ségur**, sous la forme d'une attestation à remplir puis à déposer sur <https://securnum.asp-public.fr/securnum/contacter-assistance>, selon le modèle mis à disposition par l'Opérateur de paiement.*
- **Déposer ensuite sa demande de paiement du solde** auprès de l'Opérateur de paiement, selon les mêmes modalités que dans le Cas 1, impérativement avant la Date de clôture.*

Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes

Traduction opérationnelle (nouveau jalon et attestation)

11/04/2023

- Mise en ligne du modèle d'attestation
- Mise en ligne du formulaire de transmission de l'attestation

- Une attestation par demande de financement
- Cas particulier des commande multi-clients → cocher la case
- Cas d'absence des attestations avant le 20 septembre alors que demande de solde conforme mais déposée après le 20 septembre

Attestation de fin des Prestations Ségur

Attestation à renvoyer uniquement avant le 20/09 inclus pour les commandes Ségur dont le dépôt du dossier de demande de solde auprès de l'ASP interviendrait après le 20 septembre 2023 via le formulaire du contact du Portail SEGURNUM ASP

Je soussigné :

Nom :

Prénom :

Représentant de :

- Dénomination Sociale Fournisseur
:.....
- N° Administratif ASP (N° de la demande de financement)
:.....

Atteste de la bonne fin des Prestations Ségur dans les conditions définies par l'AF associé.

Cocher la case si nécessaire :

Je précise ici qu'une partie des clients rattachés à la demande de financement n'ont pas pu bénéficier des prestations Ségur dans le délai imparti.

A, le Signature

Mieux informer les clients et anticiper les difficultés

Modifications réglementaires

*Tout Fournisseur n'ayant pas finalisé sa Prestation Ségur à la date du **28 avril 2023** doit confirmer avec le Client final une date ferme de finalisation de la prestation, cohérente avec le calendrier ci-dessus.*

- **Suivi renforcé par les pouvoirs publics** de l'avancement des derniers déploiements, en lien étroit avec les fédérations
- Possibilité pour les ES/PS de signaler leurs difficultés auprès des **ARS / GRADeS / CIS**

- **Rappel** : les Prestations Ségur commandées par les ES / PS ont **vocation à être honorées par les éditeurs**. De son côté, l'ES/PS doit **se rendre disponible pour la réalisation de la prestation**, dans un calendrier cohérent avec les impératifs réglementaires

Modifications réglementaires

*Si le Fournisseur n'est pas en mesure de finaliser la Prestation Ségur dans le calendrier ci-dessus, **alors il doit informer sans délai**, et au plus tard à la Date de fin des Prestations Ségur, le Client final ainsi que l'Opérateur de paiement de son incapacité à réaliser la prestation.*

*Cette situation ne peut **en aucun cas donner lieu à une compensation financière supportée par le Client final**. En outre, le Fournisseur s'expose aux éventuelles pénalités pouvant exister dans le contrat le liant au Client final.*

- La nécessité d'organiser le **suivi rapproché des Prestations Ségur non encore réalisées**
- Un besoin d'encadrer les situations où le Fournisseur n'est pas en mesure d'honorer la commande dans le calendrier réglementaire, **en particulier pour empêcher toute tentative de refacturation vers l'ES/PS**

Prise en compte du nouveau calendrier pour la fermeture des API V1 du DMP

- Pour rappel, les APIv1 et la TD0.0 **seront prochainement décommissionnées**, pour basculer définitivement dans l'alimentation du DMP par appel du téléservice INSi et qualification de l'identité
 - C'est le cas depuis le 31 décembre dernier pour les LGO et pour les autres logiciels DMP-compatibles qui n'avaient pas généré de flux DMP sur les 3 derniers mois de 2022
 - Ce décommissionnement était prévu au 28 avril prochain, en lien avec l'échéance de déploiement des logiciels Ségur

Décision

Décommissionnement de l'APIv1 et de la TD0.0 reporté au 20 septembre prochain, nouvelle échéance de finalisation des mises à jour Ségur vague 1

 Aux échéances, les éditeurs devront avoir déployé l'ensemble de leurs Professionnels et Etablissements de Santé avec une version compatible Ségur Vague 1 (APIv2 avec utilisation du TLS INSi)

Dénouement de la vague 1 sanitaire : les enjeux pour réussir !

1

Permettre la réalisation des Prestations Ségur dans des conditions satisfaisantes

2

Fluidifier la réception des prestations : clarifier les modalités de demandes de solde

1. Refonte des modèles de VA à l'hôpital
2. Suppression des conditions d'envoi via MSS dans le couloir Médecine de Ville (évolution des modèles de MOM)
3. Autres clarifications :
 - a. Suppression de la mention « avec INS qualifié » dans les conditions d'envoi via MSS dans les couloirs Radiologie, Hôpital, Biologie
 - b. Suppression d'une condition liée au Test d'envoi de CR type dans le couloir Biologie

Fluidifier la réception des prestations : clarifier les modalités de demandes de solde

Refonte des modèles de VA HOP – RI

- Pour rappel :

- *la Prestation Ségur intègre la **maintenance corrective** des fonctionnalités Ségur*
- Si aucune case ne peut être cochée, **la VA ne doit pas être signée par l'ES**
- Les éventuelles réserves jugées non bloquantes par l'ES/PS **peuvent être inscrites sur la VA, sans traitement par l'ASP**

- Demandes de préciser les **conditions de signature de VA** notamment lorsque la mise en place d'un flux dépend d'une autre Prestation Ségur sur le logiciel « voisin »
- *NB : les anciens modèles restent valables, pour toutes les VA déjà signées par le Client final*
- Les modèles de documents mis à jour sont disponibles sur [le lien suivant](#).

- **Le déploiement de la solution logicielle**
- **Le déploiement de la solution logicielle**, avec possibilité de qualifier des INS, et en particulier avec l'appel au téléservice INSi
- Concernant la mise en œuvre du ou des **flux de diffusion des INS qualifiés au sein du SIH via le profil IHE PAM et utilisation de transactions suivant des messages de type HL7 ADT (Cocher la case correspondante)** :

NB : ces flux concernent le flux à destination du DPI ou de l'EAI, et le cas échéant, le flux à destination de l'éventuel SGL (Système de gestion de laboratoire), et le flux à destination de l'éventuel RIS (Radiology Information System), soit **au maximum 3 flux à mettre en œuvre par le Fournisseur**.

- ☒ La mise en œuvre de ce(s) flux **a été réalisée par le Fournisseur et j'ai pu la vérifier** ;
- ☒ La mise en œuvre de ce(s) flux **a été réalisée par le Fournisseur mais je n'ai pas pu la vérifier**, en raison de l'indisponibilité d'une fonction DPI (et/ou SGL et/ou RIS) en version Ségur à la date de finalisation de la Prestation Ségur. **Le Fournisseur s'engage en conséquence à effectuer ultérieurement** les éventuels correctifs nécessaires, lorsque la vérification aura eu lieu ;
- ☒ La mise en œuvre de ce(s) flux **n'a pas été réalisée** car non applicable, le même logiciel portant les fonctions RI et DPI, et je ne dispose pas de SGL / RIS.

Fluidifier la réception des prestations : clarifier les modalités de demandes de solde

Refonte des modèles de VA HOP – DPI

- Pour rappel :

- *la Prestation Ségur intègre la **maintenance corrective** des fonctionnalités Ségur*
- Si aucune case ne peut être cochée, **la VA ne doit pas être signée par l'ES**
- Les éventuelles réserves jugées non bloquantes par l'ES/PS **peuvent être inscrites sur la VA, sans traitement par l'ASP**

- Demandes de préciser les **conditions de signature de VA** notamment lorsque la mise en place d'un flux dépend d'une autre Prestation Ségur sur le logiciel « voisin »

- *NB : les anciens modèles restent valables, pour toutes les VA déjà signées par le Client final*

- Les modèles de documents mis à jour sont disponibles sur [le lien suivant](#).

- **Le déploiement de la solution logicielle**

- La possibilité de **générer avec l'intégration de l'INS qualifiée les documents de sortie** – Lettre de liaison en sortie, Compte-rendu Opérateur, Ordonnances de sortie – aux formats PDF et CDAR2-N1.

- Concernant la mise en œuvre de la **transmission des documents au format PDF et CDAR2-N1 vers la fonction PFI** (*Cocher la case correspondante*) :

- La mise en œuvre de ce flux a été **réalisée par le Fournisseur et j'ai pu la vérifier** ;
- La mise en œuvre de ce flux **a été réalisée par le Fournisseur mais je n'ai pas pu la vérifier**, en raison de l'indisponibilité d'une fonction PFI dans une version permettant de vérifier la validité du flux à la date de finalisation de la Prestation Ségur. **Le Fournisseur s'engage en conséquence à effectuer ultérieurement** les éventuels correctifs nécessaires, lorsque la vérification aura eu lieu ;
- La mise en œuvre de ce flux **n'a pas été réalisée**, en raison de l'absence d'une fonction PFI à la date de finalisation de la Prestation Ségur ;
- La mise en œuvre de ce flux **n'a pas été réalisée** car **non applicable**, le même logiciel portant les fonctions DPI et PFI.

- Concernant la mise en œuvre du **flux entrant IHE PAM pour créer / modifier / supprimer les identités patient avec une INS qualifiée** (*Cocher la case correspondante*) :

- La mise en œuvre de ce flux a été **réalisée par le Fournisseur et j'ai pu la vérifier** ;
- La mise en œuvre de ce flux **n'a pas été réalisée**, en raison de l'absence d'une fonction RI dans une version permettant la bonne intégration du flux entrant à la date de finalisation de la Prestation Ségur. **Le Fournisseur s'engage en conséquence à effectuer ultérieurement** les éventuels correctifs nécessaires, lorsque la mise en œuvre aura eu lieu ;
- La mise en œuvre de ce flux **n'a pas été réalisée** car **non applicable** : le même logiciel porte les fonctions RI et DPI, ou les fonctions RI et DPI sont portées par le même éditeur et j'ai validé l'architecture retenue ;

Fluidifier la réception des prestations : clarifier les modalités de demandes de solde

Refonte des modèles de VA HOP – PFI

- **Pour rappel :**

- *la Prestation Ségur intègre la **maintenance corrective** des fonctionnalités Ségur*
- Si aucune case ne peut être cochée, **la VA ne doit pas être signée par l'ES**
- Les éventuelles réserves jugées non bloquantes par l'ES/PS **peuvent être inscrites sur la VA, sans traitement par l'ASP**

- Demandes de préciser les **conditions de signature de VA** notamment lorsque la mise en place d'un flux dépend d'une autre Prestation Ségur sur le logiciel « voisin »
- *NB : les anciens modèles restent valables, pour toutes les VA déjà signées par le Client final*
- Les modèles de documents mis à jour sont disponibles sur [le lien suivant](#).

- **Le déploiement de la solution logicielle.**
- Concernant la capacité à envoyer les documents de santé du périmètre Ségur vers le DMP (*Cocher la case correspondante*) :
 - ∅ La mise en œuvre du flux d'alimentation DMP **a été réalisée** par le Fournisseur, et j'ai pu vérifier cette mise en œuvre et le bon envoi d'au moins dix documents de santé vers le DMP, avec INS qualifié ;
 - ∅ La mise en œuvre de ce flux **n'a pas pu être réalisée** en raison de l'indisponibilité de la fonction DPI ou RI en version Ségur à la date de finalisation de la Prestation Ségur. **Le Fournisseur s'engage en conséquence à réaliser ultérieurement** les éventuels correctifs nécessaires, lorsque ce flux aura été mis en œuvre ;
 - ∅ La mise en œuvre de ce flux **n'a pas été réalisée** car **non applicable**, les envois de documents vers le DMP étant assurés par un logiciel distinct de la PFI objet de la Prestation Ségur.
- Concernant la capacité à envoyer les documents de santé du périmètre Ségur via MSSanté Professionnelle (*Cocher la case correspondante*) :
 - ∅ La mise en œuvre du flux d'envoi des documents par MSSanté Professionnelle **a été réalisée** par le Fournisseur, et j'ai pu vérifier cette mise en œuvre et le bon envoi d'au moins dix documents de santé via MSSanté Professionnelle ;
 - ∅ La mise en œuvre de ce flux **n'a pas pu être réalisée** en raison de l'indisponibilité de la fonction DPI en version Ségur à la date de finalisation de la Prestation Ségur. **Le Fournisseur s'engage en conséquence à réaliser ultérieurement** les éventuels correctifs nécessaires, lorsque ce flux aura été mis en œuvre ;
 - ∅ La mise en œuvre de ce flux **n'a pas été réalisée** car **non applicable**, les envois de documents via MSSanté Professionnelle étant assurés par un logiciel distinct de la PFI objet de la Prestation Ségur.
- Concernant la capacité à envoyer les documents de santé du périmètre Ségur via MSSanté Citoyenne (*Cocher la case correspondante*) :
 - ∅ La mise en œuvre du flux d'envoi des documents par MSSanté Citoyenne **a été réalisée** par le Fournisseur, et j'ai pu vérifier cette mise en œuvre et le bon envoi d'un message de test vers l'adresse de MSSanté Citoyenne de test ;
 - ∅ La mise en œuvre de ce flux **n'a pas pu être réalisée** en raison de l'indisponibilité de la fonction DPI ou RI en version Ségur à la date de finalisation de la Prestation Ségur. **Le Fournisseur s'engage en conséquence à réaliser ultérieurement** les éventuels correctifs nécessaires, lorsque ce flux aura été mis en œuvre ;
 - ∅ La mise en œuvre de ce flux **n'a pas été réalisée** car **non applicable**, les envois de documents de santé via MSSanté Citoyenne étant assurés par un logiciel distinct de la PFI objet de la Prestation Ségur.

Fluidifier la réception des prestations : clarifier les modalités de demandes de solde

Autres clarifications

Mesures portant sur les conditions de réception des prestations :

- Couloirs **Hôpital**, Radiologie, Biologie : **Suppression de la mention « avec INS qualifiée » dans les conditions d’envoi via MSSanté.**
- SONS Biologie / SGL : Suppression de l’obligation de dépôt d’un CR de test (difficultés opérationnelles liés à l’espace de test, possibilité d’échec en cas de non-transcodification du catalogue)

En résumé :

- **Les Fournisseurs n'ayant pas encore livré doivent :**
 - **Confirmer avec leur client une date ferme de finalisation** : dès fin avril pour l'hôpital, la biologie et la radiologie, et à mi-juin pour la médecine de ville et la pharmacie
 - **Finaliser la Prestation Ségur au plus tard au 20 septembre 2023** (et au plus tard le 31 octobre 2023 pour les prestations LOINC).
- Les vérifications par les ES/PS peuvent se poursuivre au-delà ; **dans tous les cas, les demandes de solde doivent être déposées au plus tard le 14 décembre 2023 14h**

**Un arrêté rectificatif traduira ces mesures dans les tous prochains jours.
Toutes les informations mises à jour seront disponibles sur esante.gouv.fr/segur**

Notre objectif : Amener tous les établissements et éditeurs à la finalisation des installations

- **Un accompagnement rapproché des établissements avec les interlocuteurs en région et au national**
- **Une équipe nationale au contact des éditeurs**

[Le Ségur du numérique en santé à l'hôpital, Site de l'ANS \(esante.gouv.fr\)](https://esante.gouv.fr)



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI !

[7e Comité de suivi du Ségur du numérique en santé :](#)
[une étape essentielle pour faire de la vague 1 un franc succès ! | Agence du Numérique en Santé](#)



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Synthèse des modifications réglementaires et infra-réglementaires – 1/3

Couloir	Sujet	Modifications	Documents concernés par des modifications
HOP (tous SONS)	Dépendances possibles entre SONS liées aux VA RI-DPI-PFI	Clarification des conditions de justification de livraison des prestations	<ul style="list-style-type: none"> • AF DPI, PFI, RI • Modèles de VA DPI, PFI, RI
	Calendrier vague 1	Intégration des modifications calendaires communes à tous les SONS	<ul style="list-style-type: none"> • AF DPI, PFI, RI
HOP (PFI)	Atteinte des seuils de 10 envois MSS Pro	Suppression de la mention « avec INS qualifiée »	<ul style="list-style-type: none"> • AF PFI
			<ul style="list-style-type: none"> • Modèles de VA PFI
HOP (RI)	RI : mise en œuvre de maximum 3 flux de diffusion des INS qualifiées au sein du SIH via le profil IHE PAM	Précision qu'il s'agit de <u>maximum</u> 3 flux	<ul style="list-style-type: none"> • Modèles de VA RI

Synthèse des modifications réglementaires et infra-réglementaires – 2/3

Couloir	Sujet	Modifications	Documents concernés par des modifications
BIO (SGL, LOINC)	Dépôt du CR biologie médicale de test N3	Suppression de la mention « Le lien vers le compte-rendu dans l'espace de tests d'interopérabilité (volet CR Bio) correspondant cette version (voir exemple), ne faisant figurer aucune erreur de type rouge »	<ul style="list-style-type: none"> • AF SGL • Modèles de VA SGL
	Atteinte des seuils de 10 envois MSS Pro	Suppression de la mention « avec INS qualifiée »	<ul style="list-style-type: none"> • AF SGL • Modèles de VA SGL
	Calendrier vague 1	Intégration des modifications calendaires communes à tous les SONS (spécificités SGL et LOINC)	<ul style="list-style-type: none"> • AF SGL, LOINC
RAD (RIS)	Atteinte des seuils de 10 envois MSS Pro	Suppression de la mention « avec INS qualifiée »	<ul style="list-style-type: none"> • AF RIS • Modèles de VA RIS
	Calendrier vague 1	Intégration des modifications calendaires communes à tous les SONS (sauf spécificités SGL/LOINC)	<ul style="list-style-type: none"> • AF RIS

Synthèse des modifications réglementaires et infra-réglementaires – 1/3

Couloir	Sujet	Modifications	Documents concernés par des modifications
MDV (LGC)	Envoi via MSS Professionnelle	Suppression de la condition d'envoi via MSS Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • AF LGC • Modèles de MOM/VA
	Envoi via MSS Citoyenne	Suppression de la condition d'envoi via MSS Citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> • AF LGC • Modèles de MOM/VA
	Calendrier vague 1	Intégration des modifications calendaires communes à tous les SONS (sauf spécificités SGL/LOINC)	<ul style="list-style-type: none"> • AF LGC
PHA (LGO)	Calendrier vague 1	Intégration des modifications calendaires communes à tous les SONS (sauf spécificités SGL/LOINC)	<ul style="list-style-type: none"> • AF LGO